

Règlement d'élevage et de médiation des chiots
pour les éleveurs

The Collie Association URCSH -KKUSH 1101

1) Pour être membre du TCA et bénéficier de la médiation des chiots, l'éleveur s'engage à ne produire QUE des chiots inscrits au livre des origines belges LOSH ou un livre des origines FCI (pour les étrangers).

2) L'éleveur s'engage à respecter les règlements en vigueur à la SRSH et URCSH ou de la société canine de leur pays.

3) L'éleveur s'engage à respecter les règles et lois du Bien Etre Animal de sa région ou de son pays.

4) Afin de bénéficier de la médiation des chiots et de la publicité sur le website TCA, l'éleveur doit être en ordre de cotisation depuis minimum 1 an.
Si un éleveur ne remplit pas cette condition, il pourra demander une publication de sa portée moyennant un paiement de 50 euros.

5) Recommandations concernant les mâles et femelles:

Les mâles doivent avoir minimum 1 an et il n y a pas de maximum, ils doivent être enregistrés à la SRSH et être identifiés ADN.

Pour les éleveurs non belges voir les règles en vigeurs dans leur société canine.

Les femelles doivent avoir 15 ou 18 mois selon les régions lors de la 1ere saillie et au maximum 8 ans pour la dernière. L'âge maximum pour une 1ere portée est légalement 6 ans mais nous le déconseillons fortement. Elles peuvent avoir 1 portée par an ou 2 portées en suivant et une année complète de repos (ce que nous ne conseillons pas). Elles doivent également être enregistrées à la SRSH et posséder leur carte ADN.

Pour les éleveurs non belges voir les règles en vigeurs dans leur société canine.

6) Le but du TCA est de promouvoir le standard anglais reconnu par la FCI ce qui veut dire que le TCA reconnaît les mariages suivants:
sable/sable, sable/tricolore, tricolore/tricolore, tricolore /bleu et **aucun autre.**

7) Couleur des chiots reconnus par le TCA :

Sable et blanc, tricolore, bleu merle

AUCUNE PUBLICITE ne sera faite pour des portées comportant des chiots de couleur non reconnue par le standard et l'éleveur sera immédiatement retiré du site pour minimum 1 an.

AUCUNE PUBLICITE ne sera faite pour des portées qui ne respectent pas les règles en vigeurs dans le pays de l'éleveur.

8) Les mariages smooth /rough sont INTERDITS.

9) Médiation des chiots

En début d'année, un éleveur peut annoncer les mariages qu'il prévoit pour l'année en cours.

Dès la confirmation de gestation, une portée peut être annoncée sur le site TCA avec les informations sur les parents (pedigree, tests de santé etc..).

Après la naissance des chiots, nous vous demandons d'informer la responsable du site de : nombre de chiots, couleur des chiots, nombre de mâles et femelles, chiots encore disponibles, numéro HK selon le règlement du Ministère de sa région.

Nous vous demanderons également de bien vouloir nous tenir informés régulièrement des chiots encore disponibles afin d'effectuer les mises à jour sur le site.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous sommes tous bénévoles et que nous avons tous une vie privée qui nous occupe. De ce fait, vos demandes de publications ne seront peut être pas en ligne dans la journée mais nous faisons de notre mieux.

10) Nous suggérons à nos éleveurs qui n'ont pas de chiot et ne prévoient pas de portée, de donner l'adresse de notre site internet afin de promouvoir le club et ses éleveurs www.collicassociation.be

11) Partant du principe qu'un éleveur sérieux et respectueux n'a rien à cacher aux membres du comité, les éleveurs qui bloquent un membre du comité TCA sur social media, ne sera plus considéré comme membre TCA et sera retiré du site TCA. Pour un bon fonctionnement du club et éviter les problèmes avec les différents organes dirigeants (SRSH, BEA etc.) **la transparence s'impose.**

12) Non respect des règles

En cas de non respect des règles ci dessus, l'éleveur sera immédiatement informé et toutes ses publications seront retirées du site TCA.

En cas de faute grave, le cas sera mis à l'ordre du jour de l'AGS et l'éleveur sera invité à venir s'expliquer.